

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 24

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« mentionnée à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.